



BULLETIN D'INSCRIPTION

ECOLE DE TENNIS

SAISON 2024 / 2025

Photo à
agrafer

IDENTITE DE L'ADHERENT					
NOM		PRENOM		SEXE	
				F	G
Date de Naissance			Niveau de jeu (à cocher)		
J	M	A	<input type="checkbox"/> Jamais joué	<input type="checkbox"/> Blanc/Violet/Rouge/ Orange/ Vert	<input type="checkbox"/> Classé : <input type="checkbox"/> Années de Tennis :

COORDONNEES ET CONTACTS			
Adresse		Code Postal 59_ _ _	Ville
Téléphones	Domicile	Portable	Bureau
Adresse électronique (obligatoire)@.....		

FORMULE D'ADHESION		FINANCEMENT			
Formule souhaitée Licence incluses	Tennis Loisir	Réductions			
	<input type="checkbox"/> Galaxie Tennis 1 cours 110€	<input type="checkbox"/> Tarif Etudiant (s'inscrivant seul)	- 10%		
	<input type="checkbox"/> Galaxie Tennis 2 cours 160€	<input type="checkbox"/> 2 membres du même foyer	- 5%		
	<input type="checkbox"/> Club Ado 1 cours 110€	<input type="checkbox"/> 3 membres du même foyer	- 10%		
	<input type="checkbox"/> Club Ado 2 cours 160€	<input type="checkbox"/> 4 membres du même foyer	- 15%		
	Tennis Compétition	MONTANT TOTAL		Mode de règlement	
	<input type="checkbox"/> Groupes Compétition 3 cours 210€€		<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> CB	
	<input type="checkbox"/> Groupe Avenir 4 cours 260€	Nom du chèque(ou ANCV) si différent de l'adhérent			
		Si paiement en 2 ou 3 fois sans frais	Septembre€	Octobre€	Novembre€

N° de Licence FFT :	A Tétéghem
	Le...../...../20.....
	Signature de l'adhérent :

Réservé au TCT	Personne ayant reçu l'adhésion	Adoc	Balle Jaune	Compta



BULLETIN D'INSCRIPTION

ECOLE DE TENNIS

SAISON 2024 / 2025

Règlement intérieur de l'école de Tennis

Art 1 : Cotisations

Toute inscription doit être accompagnée d'1 photo d'identité .Le montant de la cotisation est révisé chaque année et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Galaxie tennis 110€ pour 1 cours, 160€ pour 2 cours, Club Ados : 110€ € pour 1 cours, 160€ pour 2 cours, Groupe Compétition 210€ pour 3 cours, Groupe Avenir : 260€ pour 4 cours. Les différents groupes de compétition sont composés sur sélection et sous conditions (classement, investissement en compétition saison antérieure)

Art 2 : Licence et assurance

Les enfants de l'école de tennis du Tennis Club de Tétégghem sont licenciés à la Fédération Française de Tennis. Les licenciés reçoivent leur licence définitive par mail ou par sms. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident. Cette assurance agit :-en individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis,-en responsabilité civile vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.

Art 3 : Ecole de tennis

Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'éducateur. Aucun enfant n'est autorisé à quitter le cours avant la fin de l'heure (une demande écrite parentale serait indispensable le cas se présentant)

Art 4 : Tenue

Une tenue correcte et décente est de vigueur. Les chaussures de TENNIS sont obligatoires. Seules les bouteilles d'eau sont autorisées sur le court (pas de boissons sucrées).

Art 5 : Entretien

Le Club (courts, accès, vestiaires, club-house...) doit être maintenu en parfait état de propreté.

Art 6 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts et dans les vestiaires.

Art 7 : L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Le comité de Direction

Je soussigné(e),, membre du Tennis Club de Tétégghem : - reconnais que l'adhésion au club de Tennis de Tétégghem entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT),

- reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence,

- reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,

- autorise le club pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison en cours, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support.

L'adhésion au club entraîne l'adhésion du membre à la FFT.

Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse mail) à des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club et la FFT.

Par ailleurs, acceptez-vous de recevoir des propositions commerciales de la part de la FFT (billetterie Roland Garros et le BNP Paribas Masters ...) oui , non

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi "informatique et libertés" du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr).

Date : ___ / ___ / 20___ , Signature du membre ou de son représentant légal :